

David HABIB

Député
des Pyrénées-Atlantiques

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Mourenx, le 2 septembre 2025

**Monsieur le Président de la
commission d'enquête Projet
PLUi CCLO**
Rd Point des Chênes BP 73
64150 MOURENX

N/Réf : AP25-567

Monsieur le Président,

J'ai été interpellé par Madame Renée SAINT-GERMAIN, domiciliée 999 chemin de Moulia à Sault-de-Navailles (64300) au sujet de la demande de révision relative au projet du PLUi de la commune de Sault-de-Navailles.

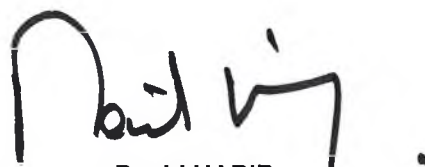
Madame et Monsieur SAINT-GERMAIN étaient propriétaires des parcelles cadastrées E878, E587, E77 et E621 située sur la commune de Sault-de-Navailles et les ont transmises, en 2005, comme parcelles constructibles, à leur fille Muriel. En parallèle, Hervé, leur fils, a reçu, en donation de ses parents, un appartement sur Pau d'une superficie de 40m².

Aujourd'hui, avec la mise en place du futur PLUi, l'ensemble des parcelles de Madame Muriel Saint-Germain sont classées en zone naturelle. Il y a donc un déséquilibre entre les deux donations.

Madame et Monsieur SAINT-GERMAIN auraient souhaité une modification de la classification de ces parcelles.

Aussi, face à cette situation, il me serait agréable que vous puissiez examiner cette demande avec bienveillance.

Je vous remercie de l'accueil bienveillant que vous voudrez réserver à ma démarche et vous prie de croire, **Monsieur le Président**, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



David HABIB



ASSEMBLÉE
NATIONALE

**LETTRE
VERTE**

PARIS
75
11 09 25
969 LV 695692
A65A 756310

€ R.F.
001,18
LA POSTE
CP 652359

NE PAS OUVRIE

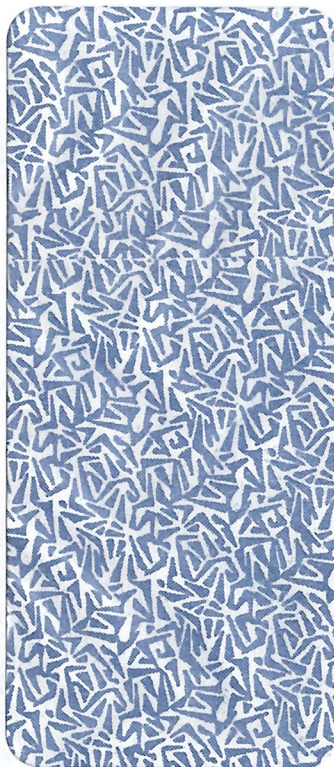


16321

Courrier arrivé le :

15 SEP. 2025

COMMUNAUTE de COMMUNES
de LACQ-ORTHEZ

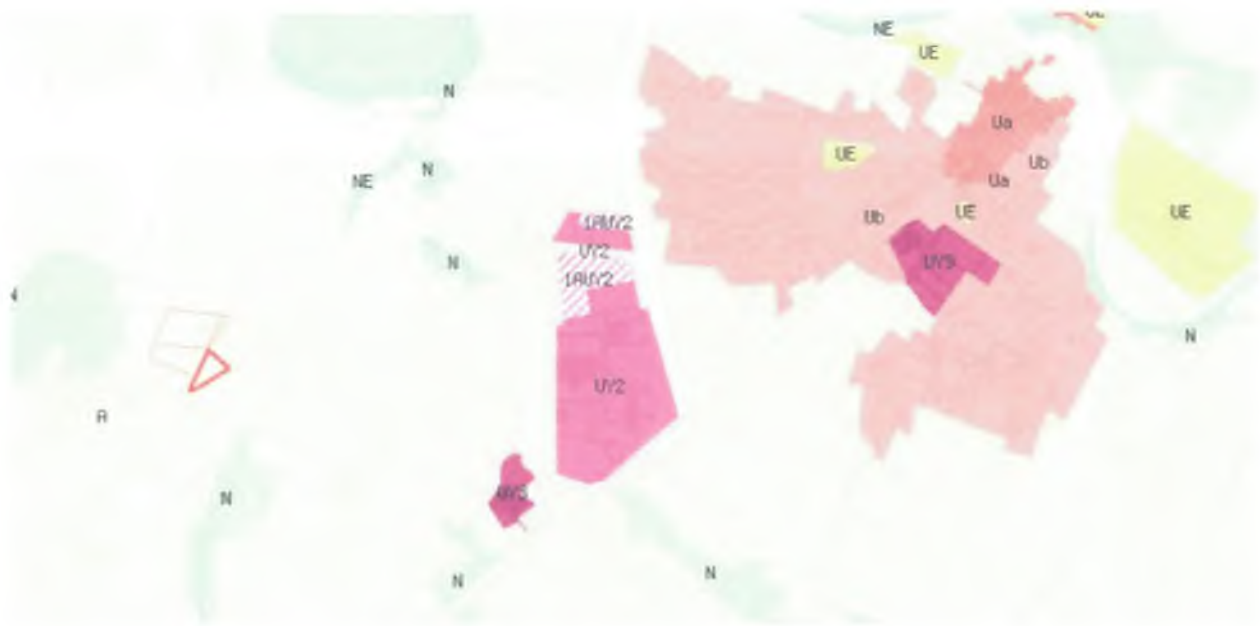


25



2592

CP 25 - SAINT GERMAIN – SAULT DE NAVAILLES E 878 E 587 E 77 E 621



**Position des parcelles E 878 E 587 E 77 et E 621 - Hors trame urbaine retenue - Loi ALUR 2014
pas de construction en A et N Un classement N serait plus approprié.**

17



